

A. BEHAGHEL
Rédacteur en chef.

L'INDÉPENDANT

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au BUREAU du JOURNAL,

A. LELANDAIS
Administrateur général



JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page (*la petite ligne*) 25 centimes

Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —

RÉCLAMES (*la ligne ordinaire*) 50 —

AVIS, dans la 2^e ou la 3^e page 40 —

Les longues publicités sont payables par trimestre.

SOMMAIRE.

Nouvelles de France.—Conseil Général. L'eau à St-Pierre.—Le trois-mâts Caspar en flammes.—Le port.—Nouvelles diverses.—Rixes déplorable entre marins anglais et français.—Variétés.—Les pigeons voyageurs.—La pêche du homard à Terre-Neuve.—Dépêches télégraphiques.—Mouvement du port de St-Pierre.—Annonces.

NOUVELLES DE FRANCE

Les informations que nous apporte le dernier courrier, et dont les plus récentes sont à la date du 20 octobre, nous paraissent pouvoir être résumées comme suit :

La discussion du budget, si elle amène celle de l'impôt sur le revenu, semble devoir à cette occasion susciter des débats fort vifs, peut-être tumultueux. M. Sadi Carnot qui n'a pas fait entrer cet impôt dans son projet de budget pour 1887, et qui a été jusqu'ici approuvé à cet égard par ses collègues, parviendrait-il à faire remettre à une autre année l'examen par la chambre de cette importante innovation fiscale à l'endroit de laquelle la presse républicaine est si divisée?

Les députés radicaux céderont-ils sur ce point, ou M. Freycinet fera-t-il une nouvelle concession au parti que dirige M. Clémenceau?

Nous sommes déjà loin de la déclaration du cabinet dont M. de Freycinet est le chef, proclamant qu'il voulait rétablir l'équilibre sans recourir à l'emprunt, et pourvoir aux dépenses sans créer de nouveaux impôts.

Les déclarations aujourd'hui, comme les morts de la ballade, vont vite, et le discours de Toulouse a ouvert la voie à une évolution, en déclarant qu'il y avait lieu d'étudier les réformes qu'appelle sur le régime des impôts, l'état actuel de notre société.

A la suite de la décision prise par la commission du budget de faire appeler à l'impôt sur le revenu, la proposition de M. Dreyfus a été renforcée par celle de MM. Henry Maret et Yves Guyot qui proposent de faire porter l'impôt sur la totalité du capital, sans tenir compte des charges et des dettes dont il peut être grevée. De cette façon, se produirait ce résultat, qui peut paraître exorbitant que la propriété hypothécaire payerait pour sa valeur totale, tandis que, de son côté, le créancier hypothécaire payerait pour le capital dont il toucherait les intérêts. M. Sadi Carnot avait donné sa démission en présence du désaccord trop complet existant entre la commission du budget et lui.

De son côté, M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, avait aussi offert sa démission à la suite du vote de la Chambre relatif à la grève de Vierzon, adoptant l'ordre du jour pur et simple, au lieu de celui de confiance demandé par le ministre.

L'agence Havas rend compte, en ces termes, des conditions dans lesquelles la crise ministérielle est conjurée:

« Le conseil a délibéré sur la démis-

sion offerte hier, par le ministre de l'Intérieur et qu'il avait renouvelée ce matin au début de la séance.

« Le Conseil a été d'avis que le débat d'hier, soulevant une question de politique générale, engageait la responsabilité du Cabinet tout entier, et qu'il était impossible de considérer le vote de l'ordre du jour pur et simple comme un vote de désapprobation, soit pour cette politique, soit pour le ministre de l'Intérieur. En conséquence, M. Sarrien, sur les instances de ses collègues et de M. le Président de la République, a consenti à retirer sa démission.

« Le Conseil a également délibéré, ainsi qu'il avait été convenu samedi dernier, sur les circonstances dans lesquelles M. le ministre des finances avait déclaré vouloir se retirer. M. Sadi Carnot, à la suite des explications échangées dans le Conseil, a retiré sa démission. D'accord avec tous ses collègues, il maintient les principes de son budget et les défendra devant la Chambre »

Dès la séance du 14 octobre la chambre, par quinze voix de majorité (245 contre 230), a décidé de discuter la loi sur l'enseignement avant d'examiner celle sur les céréales. Et dans la séance du 18 octobre, la gauche ayant repoussé la demande de l'ajournement de la droite par 367 voix contre 123, et l'urgence ayant été votée par 368 contre 161, la discussion de la loi sur l'enseignement primaire a commencé.

Les bruits de guerre continuent à préoccuper l'opinion. Nos rapports avec l'Angleterre paraissent fort tendus à raison de la question d'Egypte, et M. de Freycinet paraît vouloir poursuivre une politique toute différente de celle du Cabinet qui succéda au ministère Gambetta quand la France laissa le champ libre à l'Angleterre à Alexandrie. Il aurait été même question selon des bruits qui sont sans doute des racontars, de rien moins que d'envoyer une flotte avec un corps de débarquement au pays des Pyramides si l'Angleterre voulait s'obstiner à l'occuper.

La presse anglaise continue à soutenir que l'intérêt de l'Egypte exige la continuation de cette occupation dont la cessation ferait naître une crise déplorable pour les affaires égyptiennes.

D'un autre côté, on parle de préparatifs belliqueux en Allemagne.—Une partie des troupes, rassemblées sous le prétexte des grandes manœuvres exécutées en Alsace-Lorraine, resteraient massées auprès de nos frontières.

On escomptait déjà chez nos voisins, les victoires attendues par la publication de cartes rappelant celles publiées avant la guerre de 1870 et qui représentent la France bien plus mutilée encore qu'elle ne l'est actuellement, et cela au profit de l'Italie comme de l'Allemagne.

Enfin, d'une part, on télégraphie de Berlin à la République Française que la complaisance affichée par M. de Bis-

mack pour l'intervention russe dans la révolution qui a renversé le prince Alexandre était stimulée et n'avait d'autre but que d'offrir à l'opinion publique allemande, hostile à la Russie, l'occasion de manifester ses sentiments. Au fond, M. de Bismarck désirerait la guerre, mais il voudrait en rendre l'idée populaire afin de racheter le consentement du prince Guillaume.

D'autre part, M. Clémenceau dans la *Justice*, laisse échapper ces paroles: C'est l'Indépendance, c'est le Génie de la patrie qui peut être mis en question sérieuse par un événement que l'on a pu reculer jusqu'ici, mais à quel prix, mais avec quels efforts. Cet événement peut-il être évité? nul ne peut le dire.

Le télégramme, en date du neuf de ce mois, dont nos lecteurs trouveront le texte aux dépêches télégraphiques, semble indiquer que, malgré la gravité des nouvelles de Bulgarie, la presse de Berlin ne voit cependant pas la paix générale en péril.

A. B.

CONSEIL GÉNÉRAL

Aux termes de l'art. 34 du décret organique du Conseil général aux îles St-Pierre et Miquelon, celui-ci doit établir, jour par jour, un compte rendu sommaire et officiel de chaque séance qui est tenu à la disposition des journaux *dans les quarante huit heures qui la suivent*.

Les journaux ne peuvent apprécier une discussion du Conseil général sans reproduire en même temps la portion du compte rendu afférente à ces discussions. Toute contravention est punie d'une amende de cinquante à cinq cents francs.

Il y a dans cette double disposition, un devoir imposé au conseil général et une obligation pour le journal.

Nous voyons bien la sanction à l'obligation qui nous est créée. Et si nous avions pu l'oublier, l'administration nous la rappelait à la séance du 8 novembre.

Mais où est le moyen d'obtenir, quand elle est vainement par nous demandée, la production du procès-verbal d'une séance? Ce n'est pas là une pure question de doctrine. C'est à un point de vue des plus pratiques que nous nous voyons déjà contraints à nous la poser.

La première séance de la session a eu lieu le lundi 8. Elle était terminée avant quatre heures de l'après-midi.

Nous avons bien pu avoir communication du procès-verbal de cette séance hier à dix heures du matin. Mais ce procès-verbal ne contient pas le discours de M. le Commandant prononcé à l'ouverture de la séance et indiqué au dit procès-verbal comme devant y être contenu.

Ce discours, nous ne l'avons pas encore eu ce soir à neuf heures, au moment où le journal est mis tardivement sous presse.

Nous regrettons vivement de ne pou-

voir en placer le texte sous les yeux de nos lecteurs en même temps que les observations dont il peut nous paraître susceptible.

A tout seigneur, tout honneur! Et à l'occasion de la séance du 8 novembre une appréciation du discours du chef de la colonie s'imposait avant toute autre.

A. B.

SESSION DE NOVEMBRE 1886.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1886.

SOMMAIRE :

Nomination du président, du vice-président et du secrétaire. — Discours de M. le président du conseil. — Discours de M. le Chef du service de l'intérieur. — Composition de la commission financière et des affaires diverses. — Nomination du secrétaire-rédacteur. — Dépot sur le bureau d'une proposition de M. Salomon.

Présidence de M. Cantaloup doyen d'âge.

L'an 1886, le lundi 8 novembre, à 2 heures du soir, le Conseil général des îles St-Pierre et Miquelon institué par décret du 2 Avril 1885, s'est réuni dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances: Étaient présents: MM. Mazier, Cordon, Clément, Norgeot, Yon, Mignot, Lefèvre, Dupont, Cantaloup, Legasse et Salomon. Absent en congé régulier M. Houdeuc.

Prennent place au bureau:

comme président M. Cantaloup doyen d'âge, et comme secrétaire M. Salomon, le plus jeune des membres du Conseil.

MM. Mazier, Cordon et Lefèvre sont désignés pour se rendre auprès de M. le Commandant en son hôtel pour le prévenir que le Conseil est réuni et pour l'accompagner jusqu'à la salle de l'assemblée.

Le chef de la colonie, accompagné de M. le Chef du Service de l'Intérieur, de M. le Chef du Service Judiciaire et des autorités civiles et militaires est introduit par la députation au fauteuil de la présidence.

Il prononce le discours suivant:

(Applaudissements) (4).

Le Commandant se retire alors, reconduit par la députation du Conseil Général.

Celle-ci de retour, M. le Président déclare la séance ouverte, et prie le Conseil Général de vouloir bien procéder à l'élection au scrutin secret d'un Président, d'un vice-Président et d'un secrétaire.

1^{re} Nomination du Président.

Nombre de votants	11
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu MM. Mazier	8 voix
Dupont	2

M. MAZIER ayant obtenu la majorité

(4) Le discours indiqué au procès-verbal, comme y trouvant, ne se trouvant pas encore ce soir à neuf heures, et la communication n'a pu en être obtenue.

des suffrages est proclamé président du Conseil Général.

2^e Nomination du vice-président.

Nombre de votants	11
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue.	6
A obtenu M. Clément.	10 voix

M. CLÉMENT, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés a été proclamé vice-président du Conseil Général.

3^e Nomination du secrétaire.

Nombre de votants	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu MM. Yon	9 voix
Norgeot	1
Salomon	1

M. YON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé secrétaire du Conseil Général.

M. le PRÉSIDENT.— Le bureau définitif étant constitué, j'invite M. Mazier à prendre possession du fauteuil de la présidence.

M. le PRÉSIDENT.— Prend alors la parole et prononce le discours suivant:

Messieurs et chers collègues,

Plus que jamais, je tiens à vous remercier de l'honneur que vous venez de me renouveler; je vous suis d'autant plus reconnaissant de ce nouveau témoignage d'estime et de confiance, qu'il compense dans une large mesure les quelques ennuis inhérents aux fonctions publiques que vous venez de me confier.

Dévoués serviteurs de notre pays et de la République, nous ne devons pas nous arrêter pour cela dans l'accomplissement du bien dont nous voulons faire profiter notre chère et laborieuse population; au contraire, nous devons redoubler de courage et travailler avec plus d'ardeur et d'union aux intérêts multiples qui sont confiés à nos soins; dans ces conditions, nous acquerrons des droits à l'estime et à la reconnaissance de nos concitoyens.

Bien mieux que toutes mes paroles, messieurs vos deux premières sessions ont suffisamment prouvé que vous étiez à la hauteur de votre nouvelle mission, et que vous étiez animés des plus louables intentions; elles ont aussi donné une preuve de ce que pouvaient une entente et une conciliation bien entendues.

Je suis d'autant plus certain de la continuation de ces bonnes dispositions et de nos bonnes relations que M. d'Ingremard, directeur de l'Intérieur, a déjà su, par son affable courtoisie et sa connaissance des affaires, se concilier les sympathies des corps élu et de la population entière; c'est là certes un présage d'un heureux augure pour l'administration supérieure, qui ne peut que gagner cet échange de bienveillance réciproque; et je crois être, en cette occasion, l'interprète d'un sentiment général.

Comme par le passé, je ferai tous mes efforts pour être à la hauteur de la tâche toute de confiance dont vous m'avez honoré; mais pour y arriver, vous me permettrez de compter surtout sur votre concours le plus absolu et sur votre bienveillance. De votre côté, MM. vous pouvez compter sur pareille réciprocité de ma part et de plus sur ma collaboration la plus active. Comme vous le savez, notre session se trouve très-chagée de travaux parlementaires et beaucoup de propositions vont vous être soumises; souhaitons que tout se fasse jour dans le plus grand calme et avec le plus de maturité possible afin d'abréger les lenteurs de débats par trop prolongés!

Vive la République!

Vive notre bonne population de Saint-Pierre et Miquelon.

(Applaudissements)

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT.— La parole est à M. le Chef du Service de l'Intérieur.

Messieurs les Conseillers généraux,

L'une des plus agréables et des meilleures prérogatives de mes fonctions est celle qui deux fois dans l'année m'appelle à prendre part à vos travaux. L'échange réciproque — dans une discussion courtoise — de nos idées, de nos opinions ou de nos principes d'administration générale, donne en effet aux mandataires de la population un double pouvoir d'initiative et de contrôle; il offre en même temps à l'administrateur un attrait tout particulier parce qu'il l'excite à bien faire, augmente sa responsabilité, et prête à ses décisions plus de sûreté et plus de poids.

Des intérêts importants s'agitent chaque jour dans une colonie comme la nôtre, et l'accroissement progressif des entreprises, les soins et les travaux périodiques de l'armement, en un mot l'activité et l'entrain commercial qui se déploient à certaines phases de la campagne de pêche, peuvent à un moment donné entraver dans une certaine limite l'exercice des fonctions électives. — Vous aviez, Messieurs, exprimé quelques craintes, et la date légale de la session budgétaire ne répondait pas à tous vos vœux: le Gouvernement a voulu que l'institution nouvelle, que vous devez à la République, fût en tous points d'accord avec les intentions libérales qui l'ont dictée, et la session dite du mois d'août s'ouvre aujourd'hui seulement, en pleine accalmie commerciale et politique.

Les affaires ne seront donc point sacrifiées aux délibérations, et vous pourrez vous livrer plus librement à l'étude des questions de toute nature qui vous sont soumises.

En vous présentant, dans un travail d'ensemble, le projet budgétaire et l'état général des services de la colonie, je n'ignore pas qu'il est certains détails, sans importance d'ailleurs, sur lesquels l'accord parfait n'est pas toujours facile à établir entre l'administration et les élus du pays, mais nos sentiments réciproques de bonne entente me rassurent, et si j'avais pu un seul instant avoir sur ce point quelques doutes l'allocution de votre honorable Président suffirait à me bien fixer. Je le remercie très-vivement des sentiments qu'il vient d'exprimer à l'égard de l'autorité supérieure, dont je représente ici le Chef respecté. Personnellement, je suis touché de son allusion, dont je ne veux retenir que l'intention gracieuse, la forme étant beaucoup trop flatteuse pour moi et tout-à-fait imméritée.

Messieurs, une assemblée comme la vôtre, de création toute récente encore, se trouve par la force même des choses, amonée à émettre à ses débuts un assez grand nombre de vœux. C'est là certes une tentance que je me garderai de blâmer.— J'ai, Messieurs, moi aussi, un vœu à formuler, et le voici :

J'émetts le vœu,— certain d'avance qu'il vous agrera,— que tout incident irritant, que toute personnalité à l'endroit des fonctionnaires de tout ordre soient bannis de nos délibérations.— Les nécessités de service ou de fait qui dans certaines circonstances ont occasionné dans cette enceinte une effervescence passagère, ont disparu: effaçons ces souvenirs pénibles et faisons de l'administration. Je vous le demande personnellement, Messieurs; voilà mon vœu: il est pratique.

En répondant, comme vous l'avez fait déjà par une confiance sympathique à l'attitude conciliante que j'ai prise et que j'entends conserver, vous maintiendrez au rôle important qui vous incombe son véritable caractère, et vous facilitez l'œuvre que nous devons poursuivre en commun. Pour vous aider à la mener à bonne fin, vous avez, M^rs, l'appui précieux du Gouvernement républicain, qui ne vous a jamais marchandé son concours, quand il s'est agi de seconder vos désirs ou d'encourager vos efforts. Le passé vous est un sûr garant qu'il vous aidera pour l'avenir dans l'accomplissement de la mission délicate, mais très honorable, que vous tenez de vos concitoyens, et qui fait de vous les collaborateurs directs de l'administration.

Vous ne vous arrêterez pas, Messieurs les Conseillers généraux, dans la voie que vous avez suivie jusqu'à ce jour, et vous voudrez que chaque année d'exercice en marquant un pas nouveau dans la voie du progrès et des tendances libérales, vous soit un titre de plus à la bienveillante sympathie de la métropole heureuse de vous compter parmi ses plus fidèles, ses plus sages et ses plus dévoués.

Vive la République.

Vive la Colonie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.— Nous allons procéder à la nomination de deux commissions l'une dite, commission financière l'autre des affaires diverses, et fixer le nombre des membres devant composer ces commissions.

M. SALOMON.— Je demande que cette commission soit composée de cinq membres ainsi qu'en a été fait l'année dernière.

M. CLÉMENT.— Je ne partage pas l'avis de M. Salomon, car je crois qu'en nommant une commission de cinq membres, la dite commission pourrait à un moment donné, former majorité dans le conseil. Il serait bon tout de fois que chaque conseiller ayant un amendement à pré-

senter voulut bien le faire à temps à la commission afin qu'il puisse être discuté.

M. DUPONT.— Je ne vois pas l'utilité d'une commission financière proprement dite, il me semble que la commission coloniale qui est permanente peut suppléer à la commission financière, et j'ajoute qu'il serait bon que le nombre des membres de la commission coloniale fut porté de trois à cinq. En effet, comme cela est déjà arrivé, quand j'avais l'honneur d'en faire partie, un des membres peut manquer et alors la commission se trouve réduite à deux dans cette circonstance, la voix du Président étant prépondérante, il peut donc à lui seul et à un moment donné former la commission coloniale. En résumé, toute commission des finances doit à mon avis se composer de dix membres.

M. LE PRÉSIDENT.— Le mandat de la commission coloniale expire chaque année au moment où le Conseil Général entre en session.

M. Dupont donne lecture de l'article 71 de la commission coloniale.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Je n'ai pas à intervenir dans ce débat, cependant je crois devoir rappeler que le dernier acte est en quelque sorte la dernière manifestation du pouvoir de la commission coloniale et précisément le rapport sur le budget.

M. SALOMON.— Au sujet du rapport de la commission coloniale, j'ai écrit à M. le Président de la dite commission pour lui demander s'il compte faire imprimer le dit rapport de manière que l'exemplaire puisse être distribué à chacun des membres du Conseil général.

M. CORDON.— Comme secrétaire de la commission coloniale je me permettrai de faire remarquer à M. Salomon que sa lettre a été prise en considération dans l'une des dernières réunions de la commission, et s'il n'a pas été fait droit à sa demande c'est que le temps a complètement manqué pour l'impression du dit rapport.

M. LE PRÉSIDENT.— Je prie le Conseil de vouloir bien décider par assis et levé s'il accepte que ces commissions se compose de trois membres. A la majorité le Conseil décide toute commission se composera de trois membres.

M. LE PRÉSIDENT.— Nous allons procéder MM. par un vote au scrutin secret à la nomination des membres de la commission financière.

A la majorité sont nommés:
MM. Légasse 9 voix
Clément 8
Mignot 7

M. LE PRÉSIDENT.— Nous allons procéder maintenant à la nomination de trois membres devant composer la commission des affaires diverses.

A la majorité sont nommés:
MM. Cordon 10 voix
Norgeot 7
Cantaloup 7

M. LE PRÉSIDENT.— Il nous reste à procéder à la nomination du secrétaire rédacteur aucune demande n'ayant été à cet effet adressée au Conseil, j'ai l'honneur de vous présenter M. Motay ancien secrétaire-rédacteur à l'unanimité, M. Motay est nommé secrétaire-rédacteur.

M. SALOMON.— Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT.— La parole est à M. Salomon.

M. SALOMON.— J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une proposition tendant à ce que le Conseil voulut bien émettre le vœu que la colonie de Saint-Pierre Miquelon soit appelé à élire un représentant à la chambre des députés.

M. CORDON.— Une proposition identique figure déjà dans le rapport de la commission coloniale.

Il en a été question alors que le conseil a été appelé à donner son avis sur l'indemnité à accorder au délégué de la colonie.

M. SALOMON.— Je ne suis pas dans

les secrets de la commission coloniale, mais je suis heureux de voir que nous sommes d'accord sur ce point.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Je prie le Conseil général de vouloir bien fixer, selon l'usage, à demain sa prochaine séance, en vue de la présentation de mon rapport sur le budget.

M. LE PRÉSIDENT.— Je consulte le Conseil dans le but de savoir à quelle heure il entend fixer l'ouverture des séances. Par assis et levé, le Conseil fixe à sept heures du soir l'ouverture de chaque séance.

M. LE PRÉSIDENT.— Comme ordre du jour, nous aurons à entendre le développement du projet du budget de M. le Chef du service de l'Intérieur.

M. DUPONT.— Je demande qu'il soit d'abord donné connaissance au Conseil de la suite qui a été donnée aux vœux émis dans la dernière session.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Dans la session budgétaire la discussion du budget doit, ce me semble, primer toute autre affaire.

M. DUPONT.— Cependant, il me semble que pendant l'examen du budget par la Commission financière, il nous restera assez de loisir pour examiner certaines affaires qui, plus tard, n'auraient point à être discutées. Ce dépôt de budget ne durera guère qu'un quart d'heure; en agissant ainsi, on abrégerait la durée de la session.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Mes observations dureront plus longtemps à moins que le Conseil ne me retire la parole.

M. SALOMON.— J'ai une simple observation à présenter, la colonie possède maintenant un journal, et, d'après l'article 31 du décret, le journal peut exiger dans les 48 heures, le compte rendu de chaque séance, il serait peut-être bon que le Conseil voulût bien décider qu'entre chaque séance ait lieu un intervalle de 48 heures, de façon à permettre à M. le Secrétaire de faire son procès-verbal en temps utile.

M. CLÉMENT.— Je crois que le journal n'a le droit d'exiger qu'un compte sommaire de chaque séance.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR.— Le décret dit en effet, que la critique n'est autorisée qu'à la condition de reproduire en même temps le compte rendu de la discussion afférente à la partie critiquée.

M. LE PRÉSIDENT déclare la séance levée et renvoyée au lendemain à sept heures.

Signé: PAUL MAZIER.

L'eau à Saint-Pierre.

Nous visitions, il y a quelques années les célèbres citernes d'Aden, destinées à recevoir dans leurs vastes profondeurs l'eau uniquement recueillie sur ce rocher aride, des pluies qui sont fort rares sous le ciel brûlant et d'une implacable sérenité.

Comme notre Cicéron appelait notre attention sur les dimensions grandioses et les mérites divers des travaux exécutés pour le creusement et le facile accès de ces gigantesques excavations dont Moïse n'a malheureusement pas fait jaillir l'eau de sa baguette, nous lui faisons observer, sans penser à mal que ce qui nous semblait le plus curieux encore dans la plus profonde et la plus remarquable de ces citernes c'est qu'elle ne contenait pas une goutte d'eau.

Nous avons tout récemment ressenti une impression du même ordre, bien qu'un peu différente, en passant le long de l'étang du Pain de Sucre, ce réservoir unique qui est à Saint-Pierre ce que sont les citernes à Aden la grandiose de ces citernes en moins.

Le pauvre réservoir faisait mal à contempler avec son fond desséché comme l'est en été le lit d'un torrent où l'eau ne s'écoule que durant l'hiver. C'était à fendre l'âme de compassion pour la soif ardente qu'il semblait éprouver et à lui

offrir si on l'eût eu sous la main, un verre d'eau qu'il eût bu avec avidité.

Et nous nous prenions à penser non pour la 4^e fois aujourd'hui, que si dans le monde entier les préoccupations des pasteurs, des peuples dans les cités, grandes ou petites, se portent avec raison, sur la nécessité de procurer à la population de l'eau abondante et pure, nos Pères conscrits à Saint-Pierre, ne prennent à cet égard qu'un très mince souci.

Et cependant, où la sollicitude, en cette matière, doit-elle être plus sérieuse qu'à Saint-Pierre?

Bien souvent déjà, la disette d'eau est fait sentir de la façon la plus redoutable, non seulement durant notre été où cependant la sécheresse

n'a jamais été excessive, mais aussi pendant la saison d'hiver, quand la légère nappe d'eau qui garnit notre réservoir si peu profond se transforme, sous l'influence d'un froid qui n'a pas besoin d'être anormal, en une solide couche de glace,

Non seulement nous sommes ainsi fréquemment privés de l'eau qui est nécessaire pour les besoins de l'alimentation et de la salubrité; mais un incendie venant à éclater dans notre ville en bois, où le feu est si à redouter peut faire d'eau pour alimenter nos pompes, transformer St-Pierre, ce qui s'est malheureusement déjà vu à diverses reprises, en un vaste brasier.

Ayons de l'eau en quantité suffisante; et non seulement l'hygiène publique s'en trouvera mieux, mais nous crairrons tous moins un incendie et nous pourrons nous prémunir contre ses risques auprès des compagnies d'assurances à des conditions moins onéreuses.

Nous savons que le Conseil municipal et aussi le Conseil Général, celui-ci avec quelques scrupules de compétence, se sont occupés de la question d'augmenter le volume d'eau qui alimente l'étang du Pain de Sucre, et de celle certainement plus urgente de donner à ce réservoir les dimensions suffisantes pour qu'il puisse garder les eaux qu'il laisse s'écouler, étant vite trop plein, faute de profondeur.

L'honorable M. A. Grezet, dont la récente démission dans des circonstances qui ne sont pas oubliées, a privé le Conseil Général d'un de ses membres les plus éclairés et les plus consciencieux, avait mis en relief, à la session d'août 1885, l'urgente nécessité du creusement de l'étang réservoir.

Rien cependant n'a été fait encore et rien n'est à la veille d'être fait.

Il est temps de passer enfin de la parole aux actes. Messieurs du Conseil Municipal et du Conseil Général, vous êtes les uns et les autres en session. Ne vous séparez pas avant qu'une délibération susceptible d'être suivie de l'exécution à bref délai ne soit intervenue.

Ce n'est pas d'un vœu ou d'un projet dont il doit s'agir aujourd'hui, mais d'une œuvre qui peut être exécutée avant que la mauvaise saison la rende trop difficile et aura encore l'avantage de fournir aux nécessiteux un travail plus utile que celui qui se fait en ce moment à la digue du Barachois.

A. B.

LE TROIS MATS CASPAR EN FLAMMES

Dans la matinée du lundi 8, de ce mois vers midi, le phare de Galantry signalait en vue dans le sud, un navire en feu paraissant abandonné par l'équipage. Le remorquant le *Progrès* se hâta sans perdre une minute de se diriger avec une mer encore très grosse à la suite du coup de vent de la nuit précédente, vers le point où se laissaient entrevoir des flammes ardentes au milieu d'une épaisse fumée.

L'état de la mer et l'intensité du feu rendaient très difficile l'approche du navire; et les écubiers, et le bordage étant en feu, on ne pouvait sans grand danger se saisir de la chaîne de soubassement seul point où l'on put attacher la remorque que trois hommes courageux, MM. Prosper Ledret, Emmanuel Lechevalier, le jeune Gervain cherchèrent vainement à saisir. Le *Progrès* se décida à revenir à St-Pierre, vers trois heures et demie les avis étant partagés sur la ques-

tion de savoir si en donnant aux écubiers le temps de tomber on pourrait avec sécurité s'emparer de la soubassement. A cinq heures le remorqueur et les hommes intrépides qui le montaient étaient revenus au navire, on réussit, la mer étant calmée, les écubiers étant tombés, à placer la remorque et le *Progrès* avait fait parcourir à sa capture embrasée la distance de deux milles environ quand la remorque se cassa.

En cherchant à replacer la remorque, le wary au milieu de sa périlleuse entreprise se démolit sur l'étrave du navire et coulant bas d'eau, dut à la hâte regagner le remorqueur. La remorque fut alors hissée à bord du *Progrès* et comme on ne pouvait réparer le wary qu'à St-Pierre, ce qu'il eut été désirable de faire à bord, le *Progrès* revint une seconde fois et l'on procéda en quelques minutes à remettre le wary en état.

Vers dix heures du soir, un troisième voyage au navire eut pour résultat de l'amener dans l'anse Philibert où il fut échoué au nord du Phare de Galantry, malheureusement il était alors trois heures du matin et la mer était basse. Si l'on eût pu échouer le navire dans la soirée à la mer haute et le placer le travers à la lame on eut peut-être amené l'extinction de l'incendie.

Au jour le mardi matin, on put constater même de la ville que le feu ne diminuait pas d'intensité; vers cinq heures du soir une pièce de quatre envoia cinq boulets dans la coque du navire pour faciliter l'immersion mais sans résultat appréciable. Au commencement de la nuit les flammes devenant plus visibles de Saint-Pierre, la population presque toute entière profita de la belle soirée qu'éclairait la lune dans son plein et désireuse de contempler de plus près l'émouvant spectacle, se transporta sur les lieux où était échoué le navire, par la route de Galantry qui ne serait pas la moins agréable et la moins pittoresque de nos promenades si elle était mieux entretenu.

Le spectacle qui attendait la foule grossissante à tout instant et s'amorçant autour de l'épave en flammes était d'un grandiose vraiment saisissant. La masse incandescente doucement balancée par le flot sur son lit de cailloux présentait un aspect splendide et sinistre. Vue des pentes du Cap Noir qui conduisent au Phare elle se détachait sur le bleu sombre de l'horizon élévant vers le ciel de bout en bout du navire des tourbillons effrayants de flammes d'un rouge sanglant et de gros nuages de fumée noire à travers lesquels pailletait des milliers d'étincelles.

Au bout de ce foyer rutilant palissaient à quelque distance les lumières des phares de la rade, de Galantry et de l'Île aux Chiens et venait battre le flot que la lune faisait timidement miroiter de reflets argentés.

En rentrant à Saint-Pierre, la foule anxieuse au sujet de ce qu'avait pu devenir le malheureux équipage qui avait eu sans doute à lutter, on ne savait où et combien de temps, contre ces deux éléments si redoutables le feu qui dévore et l'océan qui engloutit, apprenait avec un sentiment de soulagement joyeux que les hommes du Caspar, c'était le nom du navire, conduits par leur énergique capitaine, avait pu, non sans efforts et sans péril, aborder à Langlade dans le frêle esquif auquel ils avaient dû confier la conservation de leur existence.

Le trois masts barque *Caspar* du port de Swansea, capitaine Roberts avait quitté le port de Miramichi, nouveau Brunswick le 29 octobre, avec un chargement de madriers à destination de Swansea. Le 7 novembre il avait aperçu la terre du cap Sainte-Marie, à une distance de vingt-cinq milles environ quand le capitaine constata que le feu avait pris au chargement. L'équipage se mit à l'œuvre pour maîtriser l'incendie, mais sans résultat. En vain le capitaine fit-il boucher toutes les ouvertures. Il avait d'abord fait mettre le cap sur Sydney qu'il espérait atteindre avant que le feu fût devenu maître du navire. A huit

heures du soir, la flamme traversait le pont, la mer était devenue très grosse, le vent soufflait en tempête, le capitaine se décida à faire route vers Saint-Pierre. Vers onze heures les flammes atteignirent la vergue de misaine et l'avant était tout en feu. Le navire n'étant plus tenable, l'équipage composé de treize hommes le capitaine compris, s'embarqua dans la grande chaloupe, le vent soufflant toujours en tempête et la mer étant furieuse. A cinq h. 30 du matin, de l'embarcation on aperçut la terre, mais la violence du vent empêchait de l'atteindre. La tempête s'étant heureusement apaisée vers neuf heures, le débarquement put enfin se produire quatre heures plus tard à Langlade. (1)

Que d'efforts n'ont pas dû faire ces treize hommes! quel courage n'ont-ils pas dû déployer durant ces douze heures de lutte terrible pour la conservation de leur existence au milieu d'une nuit qu'obscurcisait une brume épaisse, à l'encontre d'une mer déchainée qui, à chaque instant, pouvait les engloutir.

Et le poète latin n'avait-il pas raison de s'écrier :

Celui-là qui, le premier, se confia à l'élément perfide devait avoir autour du cœur une triple cuirasse d'airain!

A. B.

(1) La cause du feu est inconnue. Il est supposé qu'il a pris spontanément dans le chargement.

Le prochain numéro du journal contiendra un deuxième article sur l'utilité de la création à Saint-Pierre d'une banque locale française.

LE PORT

La Bouée dans le chenal à l'entrée du Barachois.

Les Questions maritimes sont capitales pour notre colonie; il est donc de toute nécessité qu'elles soient traitées avec vigilance et compétence, chaque fois que le bien ou la sécurité de la navigation exigera une remarque à faire, un avis à donner ou même un abus à signaler.

L'Indépendant s'y emploiera sans relâche, s'estimant très heureux lorsque son concours aura pu être utile.

Il nous est communiqué les observations suivantes qui nous paraissent présenter une indiscutable utilité:

Depuis plus de 30 ans, une bouée signalait le chenal de l'entrée du Barachois. Grâce à une amarre portée immédiatement sur cette bouée, elle a toujours empêché le navire, rentrant à la voile et venant par cas fortuit à toucher sur la barre, de dériver suivant le vent, soit sur l'île aux moules, soit sur le récif la vache où il aurait pu se perdre.

Qu'attend-t-on alors pour faire remettre en place cette balise, depuis près de 2 mois qu'elle est enlevée? A notre avis, qui est également celui des intéressés, elle n'aurait pas dû y manquer plus de 48 heures. Son absence a déjà été, entre autre, la conséquence de l'échouage de notre navire postal le St-Pierre, qui en sortant samedi dernier, par un temp brumeux ne lui permettant pas d'estimer exactement sa position, est allé trop au sud où il est resté sur la barre pendant près d'une heure.

Même observation à propos de la basse St-Louis: Une balise est plus qu'indispensable pour signaler cet écueil. L'été dernier, la goëlette *Linnet* rentrant des îles de pêche, a failli s'y perdre.

Elle en a été quitte pour un abattage en carone qui entraîne toujours dans cette saison, outre le coût des réparations, une perte pour l'armement.

Les pilotes eux-mêmes, nous le croyons, verront avec plaisir ce danger signalé au moins depuis Avril à Novembre, ne fût-ce que par une simple bouée en bois. Elle donnerait toute sécurité et favoriserait par sa présence les rentrées par la passe du S.E. avec vents contraires.

Nous aimons à penser qu'il suffira de faire connaître à la direction du port ces légitimes *desiderata*, pour qu'elle s'empresse d'y faire droit.

THALASSA.

NOUVELLES DIVERSES

LE CONGRÈS DES SYNDICATS OUVRIERS DE LYON
A CLOS SES SÉANCES LE 16 OCTOBRE DERNIER.

Cette dernière réunion a été des plus mouvementées.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à la presque unanimité :

1^o Réduction des journées de travail à 8 heures et abrogation de la loi sur l'Internationale pour permettre aux travailleurs de tous les pays de s'entendre à ce sujet.

2^o Socialisation des moyens de production et création d'une Société modèle où chacun produisant selon ses forces, consommera selon ses besoins.

3^o Abolition du travail dans les prisons, les couvents, les orphelinats et les ouvroirs.

4^o Création d'une fédération nationale de tous les Syndicats ouvriers.

5^o Rejet de la loi sur les Syndicats ouvriers que le Congrès considère comme une loi politique.

6^o Rejet du projet de loi de M. Locckroy sur l'arbitrage dans les grèves.

Un vif incident s'est produit à la fin de la séance.

Un membre du Congrès s'est plaint que la Commission ait confisqué deux drapeaux rouges apportés par la fédération révolutionnaire de Lyon.

Un tumulte indescriptible s'est alors produit : la salle entière s'est levée et a réclamé les drapeaux rouges.

Un nommé Heppenheimer, délégué du Syndicat des facteurs d'orgues de Paris, détache une écharpe rouge qui décoret la statue de la République et l'agit frénétiquement.

Le délégué des peintres en voitures de Paris, Blondeau, s'écrie alors :

« Nous avons assez longtemps subi les loques tricolores imposées par Bonaparte. »

» Nous promènerons maintenant partout notre drapeau rouge. »

Et ce disant, le délégué déchire le drapeau tricolore dont il ne conserve que la couleur rouge.

La salle applaudit à tout rompre.

Enfin les deux drapeaux confisqués sont rendus et portés triomphalement.

(Le Havre).

On télégraphie de Tulle au Temps que la manufacture de cette ville a reçu la commande de dix mille fusils du nouveau modèle construit par le lieutenant-colonel Lebel.

Ce fusil est du calibre de huit millimètres et tire une balle recouverte d'acier et de laiton dont la vitesse initiale n'est pas inférieure à 530 mètres par seconde.

La poudre que l'on emploie est due aux recherches du colonel Brugère, officier d'ordonnance du Président de la République et commandant le 12^e régiment d'artillerie.

Les fusils qui seront fabriqués à Tulle sont destinés aux troupes du Tonkin et bataillons de chasseurs à pied.

D'importantes expériences comparatives auront lieu à Châlons et au camp de Vallonne, avant qu'aucune résolution soit prise pour l'infanterie de ligne.

Rixes déplorable entre marins Anglais et Français.

Le Gaulois publie à ce sujet les détails suivants :

Six bateaux français venant de Gravesend et entré dans le port de Ramsgate ce matin, à sept heures, ont été attaqués par un nombre considérable de pêcheurs anglais. D'autres, réunis sur la jetée, ont assailli les bateaux français à coups de pierres, cassant leurs lampes et obligeant les hommes restés à bord à descendre dans les cabines. Pendant ce temps-là, d'autres Anglais sont monés de force à

bord des bateaux français dans l'impossibilité de naviguer.

Vers onze heures, la majorité des équipages français revenant du marché de Brighton ont été de nouveau attaqués par plus d'un millier d'hommes. Ils allaient succomber sous le nombre, quand la police du port se décida enfin à intervenir. Cela n'a pas empêché les Anglais d'attaquer en masse, quelques instants après, une autre compagnie de pêcheurs français descendus à terre pour acheter des vivres. Tous les Français ont été maltraités, et l'un d'eux a été très grièvement blessé à la tête. Beaucoup d'entre eux se sont réfugiés dans les maisons de la ville. La population courrait après eux pour les tuer pendant que les pêcheurs voulaient se précipiter sur les bateaux français pour les couler bas.

Nous lissons dans le journal de *Granville* et d'*Avranches*, à la date du 16 octobre, ce qui suit:

« Une dépêche de Ramsgate annonce que des pêcheurs de maquereau ont assailli la barque française *Jacques-Gabrielle*, de Graveline, mouillée dans le port, et y ont coupé avec leurs couteaux les cordes, les drisses et les voiles. Les Français tirèrent deux ou trois coups de feu sur les Anglais.

« Le capitaine de port, accouru sur la jetée, ordonna aux pêcheurs anglais de retourner à leurs bateaux, ce qu'ils firent immédiatement.

« Puis, la Gabrielle, avec son équipage de quinze hommes, quitta le port après avoir réparé ses avaries.

Le *Granvillais* fait connaitre dans les termes suivants les tristes conséquences d'une erreur judiciaire.

Nous avons raconté, il y a quelque temps, qu'un sieur Saussier, accusé de viol sur la personne d'une fille Pichon, avait été condamné, malgré ses protestations d'innocence, à 15 années de travaux forcés sur la dénonciation de cette dernière.

Plus tard, cette fille, pressée de questions, avait fini par avouer qu'elle avait faussement accusé ce malheureux.

Ordre avait été aussitôt transmis au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie de mettre Saussier en liberté. Cet ordre est arrivé trop tard, car Saussier était décédé depuis le 24 mai dernier. Sa famille a reçu la nouvelle officielle du ministère de la marine.

VARIÉTÉS

LA CHUTE DES FEUILLES A SAINT-PIERRE

Sur le penchent de la colline,
L'on voit de pauvres arbres
Si chétifs, qu'un enfant domine
Sans peine leurs maigres rameaux.

Nous ne possédons pas un arbre,
Mais, comme des climats plus doux,
Nous avons, comme la Calabre,
La chute des feuilles chez nous.

Elle a lieu, lorsque la campagne
Au mois de Septembre a pris fin,
Alors que le brave marin
S'en va retrouver sa compagne.

Et quand les bateaux familiers
Sont privés de leurs voiles blanches,
Qui, laissant les vergues, leurs branches,
Vont reposer chez les voiliers.

E. V.

Les pigeons voyageurs.

On lit dans le Havre:

L'utilité des pigeons voyageurs, comme messagers en temps de guerre, n'est plus à démontrer. On sait, depuis 1870, que c'est le courrier le plus sûr pour la transmission des dépêches être une place assiégée et un point quelconque du pays, indépendant de l'armée ennemie.

Toutefois, si l'on disait de pigeons qui soient dressés à voler d'un certain endroit vers une place forte, on n'avait pu obtenir

jusqu'à présent des oiseaux qui, spontanément, retournassent à leur point de départ.

Cet intéressant problème vient d'être résolu, assure la *Nature*, par un habile dresseur de pigeons, M. Bronkhorst, à Haarlem (Pays-Bas).

M. Bronkhorst possède depuis neuf mois quatre pigeons qui volent quotidiennement de Leyde à Haarlem et de Haarlem à Leyde, sans la moindre contrainte et parfaitement de leur propre volonté.

La distance entre les deux villes est de 30 kilomètres; les pigeons effectuent ce trajet en un laps de temps variant de 20 à 30 minutes, selon l'état climatique.

Questionné sur la manière dont il dressait ses pigeons, M. Bronkhorst aurait répondu:

« C'est mon secret. »

Vous voilà prévenus, colombophiles normands, les faits ci-dessus rapportés sont indéniables, ils ont été officiellement constatés par des membres et députés de la Société colombophile de Ooivaar, de la Haye.

A l'œuvre donc et que bientôt il nous soit donné d'annoncer que le « secret » de l'amateur hollandais n'en est plus un !

LA PÊCHE DU HOMARD À TERRE-NEUVE

Nous empruntons à *L'Union Malouine et Dinanaise* l'intéressant article suivant relatif à la pêche du homard à Terre-Neuve.

Nos lecteurs se rappellent peut-être qu'au commencement de cette année nous annoncions le départ, pour la côte Ouest de Terre-Neuve, de deux navires de M. Anatole Lemoine, *le Puget* et *la Tombola*, allant y essayer la pêche du homard.

Cette entreprise était encouragée par l'autorité maritime, justement préoccupée du sort des marins que les difficultés de la pêche de la morue rebutaient de plus en plus. *Le Puget* et *la Tombola* partirent ayant à bord tout un matériel d'usine et toute une équipe de plombiers pour la confection des boîtes de conserves.

Des difficultés inattendues surgirent à Terre-Neuve, et le commandant de l'aviso *le Drac* enjoignit aux capitaines de réintégrer à leur bord le matériel qu'ils avaient eu le loisir d'installer sur la côte.

L'opération ne marchant pas au gré du commandant, celui-ci fit aider par des marins de l'Etat, qui endommagèrent gravement le matériel en le démontant. A quelque temps de là, les dispositions de la station changèrent, et les pêcheurs français, après un mois de chômage, reprirent l'opération, qui s'est prolongée jusqu'au mois d'août sans encombre.

Depuis cette époque, aucune nouvelle n'est parvenue à M. Anatole Lemoine, qui attend le retour du *Puget* pour être fixé définitivement sur les incidents et les résultats de la campagne et pour prendre telles mesures qu'il jugera convenables dans le but d'obtenir, s'il y a lieu, une réparation au préjudice qui lui a été causé.

Détail bizarre: tandis que la station française entraînait la pêche du homard sur la côte, les Anglais semblaient l'encourager.

Que faut-il penser de ces dispositions anglaises à l'égard de nos pêcheurs? Il paraît, au premier abord, que si une pêche doit être protégée par les bâtiments français à Terre-Neuve dans la mesure des traités, ce sont assurément celles de nos compatriotes.

Les traités sont-ils bien clairs sur ce point? Telle a dû être la préoccupation du commandant du *Drac*, se souvenant sans doute des difficultés suscitées l'an dernier à la France par le gouvernement de Saint-Jean.

Il y a là, en tous cas, une question de haute importance qu'il est du devoir de nos armateurs d'élucider complètement, afin de ne pas s'exposer à des déconvenues aussi préjudiciables aux intérêts des pêcheurs français qu'humiliantes pour notre patriotisme.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télégrammes suivants reçus de Halifax sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

Halifax, le 5 novembre 1886.

Le prochain Congrès se composera de 152 républicains, 159 démocrates et 11 indépendants douteux.

La partie commercante de Dalhousie (New-Brunswick) a été incendiée hier,

les pertes s'élèvent à environ 80.000 dollars.

Le général Garcia a été fusillé à Mexico pour crime de trahison.

Les Ghilzais ont anéanti un régiment de Duranis qui marchait sur Caboul.

Il se commet beaucoup moins de crimes dans le comté de Kerry. On attribue cette amélioration, d'une part aux réductions des prix des fermages consenties par les propriétaires et d'autre part au système adopté par le général Bullers de faire surveiller les gens suspects au lieu de faire veiller à la sécurité de ceux qui étaient en butte à leurs attaques.

Les ministres Bulgares demandent à M. Gladstone d'élever la voix en faveur de l'indépendance de la Bulgarie. Les députés continuent à s'opposer aux plans de la Russie.

Les socialistes de Londres veulent tenir une réunion publique sur le *Trafalgar Square* le jour de la fête du Lord-Maire.

On s'attend à ce que le gouvernement de Québec soit prochainement reconstitué avec M. le juge Angers comme premier ministre. Le 18 novembre il y aura Thanksgiving Day (jour d'actions de grâce) pour toute la confédération du Canada.

9 novembre 1886.

Un incendie à Calgary, à cause des dommages s'élevant à cent mille dollars, le feu était l'œuvre d'un incendiaire.

L'état de siège a été proclamé en Bulgarie.

La Russie déclare que l'élection du parlement y est illegal. Kaulbars refuse de communiquer au Czar la note du gouvernement de Bulgarie demandant aux pouvoirs de désigner un candidat au trône.

Les socialistes de Londres renoncent au meeting de *Trafalgar Square*.

L'empereur d'Autriche dans une adresse à la délégation austro-hongroise a protesté de son ferme attachement aux traités.

Les journaux de Berlin croient à la continuation de la paix.

Émeute sérieuse à Chicago, 3.000 grévistes ont attaqué des ouvriers venant d'autres villes pour se mettre au travail. Des maisons ont été saccagées. Deux régiments de la milice appelés pour rétablir l'ordre ont dispersé les émeutiers.

MOUVEMENT DU PORT DE SAINT-PIERRE

BÂTIMENTS DE COMMERCE,

Novembre. ENTRÉES

5 (Pugwash). C. P. Redman, g. ang. c. Heather, avec foin pour MM. Mac Laughlin et Cie.

— (Sydney) Grand Master, g. a. c. Forsey, avec charbon pour MM. Eon et Etcheverry frères.

6 (New-York) Daphné, g. f. c. Poilbou, avec farine; saindoux; lard, biscuit; beurre etc. etc. pour M. Pourpoint et fils.

8 (Bordeaux) Sainte-Claire, g. f. c. Nicol, avec sel pour M. J. Clément.

8 (Port de Bouc) Sanglier, b. f. c. Laroque, avec sel pour la Sécherie du port de Bouc.

9 (Glace Bay) Effort, g. a. c. Phéau, avec charbon pour M. Ch. Landry.

10 (Glace Bay) Octan Star, g. a. c. Byrn, avec charbon pour M. E. Poulin.

— (Fortune Bay) Alexander, g. a. c. Spencer, avec pommes de terre pour le capitaine.

— (Lunenburg) Évangeline, g. fr. c. Lepage, avec lest, pour M. Aug. Lemoine.

— (Guadeloupe) François Joseph, b.-g. fr. c. Kerguenou, avec lest, pour MM. Beust et fils.

— (Sydney) Marie Louise, g. fr. c. Lecamus, avec charbon, pour M. E. Houlihan.

— (Cadix) Marius, 3 m. fr. c. Luce, avec sel, pour MM. Comelet frères et les fils de l'ané.

— (Setubal) Belle Brune, b. fr. c. Bourge, avec sel, pour M. Anat. Lemoine.

11 (La Havre) Voyageuse, g. fr. c. Gautier, planches, madriers et foin, pour Mme Pois. Cordon et fils.

— (Bordeaux) Sepet, 3 m. fr. c. Hourdel, avec sel pour la Sécherie du port de Bouc.

Novembre. SORTIES.

4 (Grand Banc) Carrie, E. g. a. c. Grandy, avec lest.

— (Québec) Marie Rose, g. a. c. Bouchard, avec 25 barriques huile de foie de morues, 5,231 k. vieux fers et 100 peaux moutons.

— (St-Malo) Henri, b. g. f. c. Gruenais, avec 1,800 k. morues sèche, 22,250 k. huile de foie de morues, 9,380 k. roges de morue et 4,200 k. flétans chargé par M. Auguste Lemoine.

5 (Guadeloupe) Canadienne, g. f. c. Videloup, avec 84,403 k. morue sèche, chargé par MM. Riottet et fils; Auguste Lemoine; M^r Guibert et fils; H. Lecharpentier et V^e Ed. Thomazeau.

6 (Sydney) Grace Darlin g. a. c. Lake avec lest.

— (Brest à ordres) Mignon, g. fr. c. Jean, avec 158,500 k. morues verte et 5,000 k. huile de foie de morue, chargé par M^m Ye G. Gautier.

10 (Sydney) J. B. Saint, g. a. c. Mac Donald avec lest.

11 (Glace Bay) Alexander, g. a. c. Spencer, avec lest.

L'administrateur Gérant, Lelandais.

ANNONCES

GAMBIER & PONÉE.

VOILIERS

Rue Joinville

On l'honneur d'informer M M. les Armateurs et Capitaines qu'ils se mettent à leur disposition pour les travaux qu'ils voudront bien leur confier.

J.-E. STRINGER & C°

Marchands à Commission

Agence d'une assurance maritime aux plus bas taux. Agence de la manufacture pour lignes en coton *Standard*, aussi pour toutes espèces de lignes et de seines.

A VENDRE

Yacht *Amélie* jauge 87 tonneaux 38 c.
Brick *Louis* 162 idem 95
Goëlette *Amédée* 114 idem 68
» *André* 61 idem 21

HOTEL INTERNATIONAL.

Rues Bisson et Jacques Cartier.

J.-B. DUQUESNEL, PROPRIÉTAIRE

CHAMBRES CONFORTABLES

BONNE TABLE

VINS EXCELLENTS

CHAMBRES D'ÉCHANTILLONS

Attentions et prévenances.

Prix modérés.

Imprimerie Lelandais.